

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE GRANDE-VALLÉE, LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Denis Fortin, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉOLUTION 18-129 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
RÉUNION RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 octobre 2018 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 octobre 2018 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 12 septembre 2018

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de septembre 2018
5. Prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 (MRC)
6. Prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 (TNO)
7. Indexation de la rémunération des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé pour 2019
8. Carte Visa Affaires TD
9. Traitement des constats d'infraction du district judiciaire de Sainte-Anne-des-Monts

B) Développement socioéconomique

10. État des programmes d'aide financière
11. Dossiers d'investissement :

a) Fonds de soutien aux projets structurants :

- 1) Cégep de la Gaspésie et des Îles – Améliorations majeures à la piscine du Pavillon des sports Marcel Bujold
- 2) Maison d'aide et d'hébergement l'Aid'Elle – Hébergement transitoire, 2^e étape
- 3) Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé – Acquisition d'une nouvelle surfaceuse pour développer le club
- 4) Accueil Blanche-Goulet – Implantation du Réseau de récupération et distribution alimentaire dans La Côte-de-Gaspé
- 5) CPE des Butineurs – Agrandissement et améliorations des cours extérieures (phase 1)
- 6) Village en chanson de Petite-Vallée – Outils de communication et de développement pour le Village en chanson
- 7) Sentier international des Appalaches Québec (section Côte-de-Gaspé) – Mise en valeur de la chute Jalbert
- 8) Musique du Bout du Monde – Acquisition et renouvellement d'équipement

C) Autres dossiers

12. Révision de la politique culturelle de la MRC
13. Politique familiale de la MRC
14. Nomination d'un représentant au sein du Comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est-du-Québec
15. Regroupement des MRC de la Gaspésie
16. Affaires nouvelles :
Aucune.
17. Période de questions pour le public
18. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 18-130 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 12 septembre 2018 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 18-131 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de septembre 2018 suivant : MRC : 336 548,15 \$, Pompiers : 2 530,23 \$ et Sécurité publique : 1 311,05 \$ soient adoptés.

5. RÉSOLUTION 18-132 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018 (MRC)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 (MRC) soient et sont acceptées.

6. RÉSOLUTION 18-133 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018 (TNO)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 (TNO) soient et sont acceptées.

7. RÉSOLUTION 18-134 : INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que l'article 7 du règlement #17-201 : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC, adopté le 14 février 2018, il est prévu que le conseil de la MRC doit, par résolution, décider s'il procède à l'indexation pour l'année suivante;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'indexation prévue au Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC soit appliquée pour l'année 2019 conformément audit règlement.

8. RÉSOLUTION 18-135 : CARTE VISA AFFAIRES TD

CONSIDÉRANT que l'achat de certains services se fait en ligne;

CONSIDÉRANT que certains fournisseurs exigent une carte de crédit pour payer ces achats;

CONSIDÉRANT que la MRC ne peut pas exiger l'utilisation d'une carte de crédit personnelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général, Bruno Bernatchez, à faire la demande d'une carte de crédit Visa Affaires TD pour la MRC ayant une limite de crédit de 5 000 \$.

9. RÉSOLUTION 18-136 : TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION DU DISTRICT JUDICIAIRE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT que les constats d'infraction pour les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Murdochville sont traités au Palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts lors de contestation;

CONSIDÉRANT que M^e Gilles Chouinard, procureur pour la MRC, a cessé ses activités pour prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT que la MRC a besoin d'un procureur pour nous représenter à la Cour de Sainte-Anne-des-Monts dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la part de M^e Jean-François Roy de Sainte-Anne-des-Monts

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate Me Jean-François Roy pour l'application des procédures relatives à l'application de la réglementation municipale par la Sûreté du Québec pour les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Murdochville;

QUE le taux horaire soit fixé à 125 \$.

10. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

11. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :

1) RÉSOLUTION 18-137 : CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES – AMÉLIORATIONS MAJEURES À LA PISCINE DU PAVILLON DES SPORTS MARCEL BUJOLD

CONSIDÉRANT les besoins d'amélioration de l'infrastructure et le souci de pérennité de celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'elle est utilisée à 95 % par la population;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la seule piscine intérieure en fonction à l'année dans la MRC et qu'elle a une vocation supralocale;

CONSIDÉRANT que le MELS et la Ville de Gaspé ont confirmé leur contribution financière;

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact sur le cadre de vie et le milieu de vie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicsa Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 75 000 \$ au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour le projet « Améliorations majeures à la piscine du Pavillon des sports Marcel Bujold » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 1*, dont 25 000 \$ sera pris à même le budget du FSPS 2018 et 50 000 \$ dans le budget du FSPS 2019.

2) RÉSOLUTION 18-138 : MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT L'AID'ELLE – HÉBERGEMENT TRANSITOIRE, 2^E ÉTAPE

CONSIDÉRANT que les études préliminaires ont été réalisées;

CONSIDÉRANT que le projet vient combler un besoin réel de logements pour des personnes en situation de vulnérabilité en créant quatre nouveaux logements;

CONSIDÉRANT que plusieurs instances ont donné des appuis au projet, dont la Ville de Gaspé, le CISSSGÎM, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le CALACS La Bôme Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le promoteur est accompagné par le GRLCGÎM;

CONSIDÉRANT que la SHQ a confirmé la réservation de quatre unités de logement;

CONSIDÉRANT que le projet agit sur les trois (3) composantes de la qualité de vie, confirmant sa nature structurante pour le milieu;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 42 500 \$ à la Maison d'aide et d'hébergement l'Aid'Elle inc. pour le projet « Hébergement transitoire, 2^e étape » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 1*.

3) RÉSOLUTION 18-139 : CLUB DE SKI DE FOND LES ÉCLAIRS DE GASPÉ – ACQUISITION D'UNE NOUVELLE SURFACEUSE POUR DÉVELOPPER LE CLUB

CONSIDÉRANT que le projet agit principalement sur deux des trois composantes de la qualité de vie (cadre de vie et milieu de vie), lui conférant ainsi un caractère plutôt structurant;

CONSIDÉRANT que d'autres partenaires financiers sont sollicités, et que l'organisme dispose d'une mise de fonds en argent;

CONSIDÉRANT que la contribution financière du milieu s'élève à 20 % du coût de projet;

CONSIDÉRANT que le montage financier est réaliste et que des demandes sont déjà déposées;

CONSIDÉRANT que le partenaire financier principal (DEC) dispose d'un fonds en tourisme hivernal qui vise spécifiquement les clubs de ski de fond et que l'acquisition de surfaceuse est désignée comme dépense admissible;

CONSIDÉRANT que le projet permettra d'étirer la saison en début et en fin, permettant ainsi d'augmenter les revenus autonomes de l'organisme;

CONSIDÉRANT les partenariats déjà établis notamment avec la TDLG, lettre à l'appui;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 22 000 \$ au Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé pour le projet « Acquisition d'une nouvelle surfaceuse pour développer le club » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet II*.

4) RÉSOLUTION 18-140 : ACCUEIL BLANCHE-GOULET – IMPLANTATION DU RÉSEAU DE RÉCUPÉRATION ET DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DANS LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que le projet agit sur les trois composantes de la qualité de vie (cadre de vie, niveau de vie et milieu de vie), confirmant ainsi sa nature structurante pour la communauté;

CONSIDÉRANT que le projet crée un emploi au sein de l'organisme porteur du projet;

CONSIDÉRANT que le projet aura des impacts directs à la grandeur de la MRC par les partenariats établis dans plusieurs communautés du territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires sont déjà engagés dans le projet : entreprises privées, organismes communautaires et institutions gouvernementales;

CONSIDÉRANT que le projet représente un développement d'un nouveau service qui répond directement à des besoins d'une clientèle vivant de l'insécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT que des organismes communautaires bénéficieront également du projet;

CONSIDÉRANT que l'apport du milieu prévu à la hauteur de plus de 50 000 \$, représentant 50 % des coûts des travaux d'aménagement et d'acquisition d'équipement et matériel pour le projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 45 500 \$ à l'Accueil Blanche-Goulet pour le projet « Implantation du Réseau de récupération et distribution alimentaire dans La Côte-de-Gaspé » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet I*.

5) RÉSOLUTION 18-141 : CPE DES BUTINEURS – AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATIONS DES COURS EXTÉRIEURES (PHASE 1)

- CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été formulées par les parents utilisateurs;
- CONSIDÉRANT que la sécurité des enfants leur bien-être est en jeu;
- CONSIDÉRANT que le CPE souhaite améliorer les conditions de travail de ses employés et ainsi favoriser leur rétention;
- CONSIDÉRANT que les améliorations apportées et l'ajout de modules vont permettre d'améliorer le cadre de vie, mais également le milieu de vie des enfants en contribuant au développement de leur motricité globale par le biais d'activités stimulantes et sécuritaires;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Déisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 18 000 \$ au CPE des Butineurs pour le projet « Agrandissement et améliorations des cours extérieures – Phase 1 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet II*.

6) VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE – OUTILS DE COMMUNICATION ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE VILLAGE EN CHANSON

Retiré.

7) SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES QUÉBEC (SECTION CÔTE-DE-GASPÉ) – MISE EN VALEUR DE LA CHUTE JALBERT

Retiré.

8) MUSIQUE DU BOUT DU MONDE – ACQUISITION ET RENOUELEMENT D'ÉQUIPEMENT

Retiré.

12. RÉSOLUTION 18-142 : RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC

- CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire d'avoir une politique culturelle et un plan d'action pour pouvoir négocier une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture;

- CONSIDÉRANT que des budgets sont disponibles annuellement pour mettre en œuvre des plans d'action culturels dans le cadre des ententes de développement culturel;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé, le 12 juin 2018, une nouvelle politique culturelle québécoise;
- CONSIDÉRANT que la politique culturelle de la MRC a été adoptée en 2010;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la politique culturelle de la MRC soit arrimée à la fois au contexte culturel local et national;
- CONSIDÉRANT qu'une mise à jour assurera la possibilité d'optimiser les investissements en culture et la participation financière du ministère de la Culture;
- CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'une ressource responsable de la mise en œuvre de la politique culturelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé s'engage dans le processus de révision de sa politique culturelle.

13. RÉOLUTION 18-143 : POLITIQUE FAMILIALE DE LA MRC

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille procède actuellement à un appel de projet pour la réalisation de nouvelles politiques familiales ou le renouvellement des politiques actuelles;
- CONSIDÉRANT que les cinq municipalités de la MRC sont ou seront en renouvellement de leur politique;
- CONSIDÉRANT qu'une politique familiale à l'échelle de la MRC serait complémentaire à celles des municipalités locales et permettrait de les consolider;
- CONSIDÉRANT qu'un partage de ressources et une plus grande concertation serait alors possible avec les municipalités locales;
- CONSIDÉRANT la possibilité d'y intégrer des actions intermunicipales;
- CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut obtenir 2 500 \$ pour voir au renouvellement de sa politique familiale locale sans devoir mettre une mise de fonds si une politique régionale est élaborée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille afin de réaliser une politique familiale à l'échelle de la MRC.

14. RÉSOLUTION 18-144 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST-DU-QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT que le départ de monsieur Étienne Couture à titre de préventionniste pour la MRC;

CONSIDÉRANT que monsieur Couture représentait la MRC au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de monsieur Bruno Lévesque à titre de préventionniste le 15 octobre prochain;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé désigne monsieur Bruno Lévesque pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ.

15. RÉSOLUTION 18-145 : REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la proposition présentée par la Table des préfets de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adhère à la proposition du Regroupement des MRC de la Gaspésie.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Étant donné l'absence d'un maire, aucun point ne peut être ajouté.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

18. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de monsieur Nelson O'Connor, la réunion est levée à 17 h 5.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général